



Programme de formation  
Le Référent de l'accompagnement sur les maladies graves,  
la fin de vie et le deuil  
*Inscription Répertoire Spécifique – FRANCE COMPETENCES-*

Version  
15/10/2021

**Public visé :**

Ce cursus de formation certifiant s'adresse aux professionnels qui prennent soin, aux aides-soignantes, AMP, auxiliaires de vie, infirmières, psychologues, chefs de service, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, professions libérales, médecins.

**Pré requis :**

Cette formation s'adresse aux professionnels du prendre soin, quel que soit la structure et le lieu d'intervention. C'est une spécialisation afin d'accompagner sur

**Résumé de la certification :**

Le professionnel « référent de l'accompagnement » est la personne ressource, au sein de la structure ou à domicile, dont le rôle est de faciliter la prise en charge globale de la personne souffrant de maladie grave, en fin de vie et d'accompagner les proches endeuillés afin de favoriser le déploiement d'une véritable culture palliative, quel que soit son lieu d'intervention et le secteur d'activité concerné. Ce référent accompagne le malade, les proches, l'équipe et lui-même en posant mieux ses limites de ses interventions. La certification donne à ses titulaire les compétences nécessaires à la prise en charge globale, non médicale, de personnes souffrant de maladies graves, en fin de vie ou en deuil, de disposer d'outils adaptés à la prise en charge, pour des publics verbalisant ou pas, de mieux prendre soin de soi pour prendre soin des autres, d'être en capacité d'accompagner sans projeter ses propres attentes, de connaître ses limites d'intervention.

**Objectif(s) pédagogique (s)**

**Les professionnels, en fin de formation, seront en capacité de :**

**C.1 :** Identifier et estimer le profil de la personne accompagnée afin de définir ses besoins (physiologiques, psychiques, affectifs, spirituels, etc) ses attentes et ses peurs, par la maîtrise de la communication (verbale et non verbale) et de ses outils

**C.2 :** Mettre en œuvre et respecter le cadre de l'accompagnement règlementaire, dans la prise en charge globale, afin de mieux répondre aux demandes de la personne accompagnée, par l'approche d'un cadre d'intervention (concepts et notions : histoire, cadre légal, réseau terminologie, notions d'éthique, de déontologie, de souffrance, etc) et favoriser dans sa pratique professionnelle, le déploiement d'une culture palliative

**C.3 :** S'approprier la posture de référent de l'accompagnement, dans la prise en charge globale, afin d'être identifié comme personne ressource, pour relayer, partager, transmettre, informer, soutenir, échanger, écouter, avec la personne accompagnée en autre, par le biais de sa posture professionnelle

**C.4 :** Accompagner les personnes atteintes de maladies graves, en fin de vie et en deuil, dans le cadre de la prise en charge globale, afin d'anticiper les situations particulières difficiles et de favoriser la réflexion collégiale et interdisciplinaire, quel que soit le lieu de prise en charge, par le biais des outils de l'accompagnement (musicothérapie, hypnose conversationnelle, le toucher relationnel, les outils SNOOZELEN, etc)

**Durée et modalité d'organisation :**

Date : Villeneuve Loubet = Avril 2022 ;  
Villeneuve Loubet (Néonatalogie et pédiatrie) = Mars 2022  
Paris = juin 2022

Durée : 182 h

Horaires : 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

En inter ou intra entreprise

Taille du groupe = 14 à 15 personnes



**Accessibilité :**

L'organisme de formation mobilise les expertises, outils et réseaux partenaires pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

**Tarifs :**

Prix de la prestation ou conditions tarifaires.

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge, sur une partie voire la totalité, par les OPCO (OPCO SANTE, ANFH, UNIFORMATION, OPCO EP, etc) pour les salariés.

Le coût de la formation est de 3094 euros HT.

**Déroulé / contenu de la formation :**

Détailler : séquencé, en cohérence avec les objectifs de la formation

Module 1 : L'approche de la notion de mort (14 h)

Module 2 : Gestion des émotions, estime de soi, prendre soin de soi, (28h)

Module 3 : Le cadre législatif, la déontologie, l'éthique et l'approche physiologique (28h)

Module 4 : la psychologie de la personne malade, mourante et en deuil (14h)

Module 5 : la communication bienveillante (non verbale, verbale et la relation d'aide) -(35 h)

Module 6 : la posture de référent (14h)

Module 6 : La famille (14h)

Module 7 : Le deuil (14h)

Evaluations, certification (14h)

**Moyen d'encadrement :**

Le psychologue de l'équipe pédagogique de la formation, suit individuellement les candidats, en distanciel, et intervient en formation sur les thématiques de la gestion des émotions et de l'estime de soi.

**Enrico PASTORINI, psychologue clinicien**, est un formateur-expert, reconnu comme la personne-ressource afin d'accompagner les professionnels en difficultés. Il accompagne les professionnels tout au long de la formation et alerte l'équipe pédagogique en cas de difficultés plus lourdes pour certains d'entre eux.

Il sera joignable par mail : [enricopastorini@hotmail.com](mailto:enricopastorini@hotmail.com)

**Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)**

Les modalités d'adaptation pédagogique :

- Répartition pédagogique: 100 % de présentiel
- Participation active et l'expérimentation des participants est privilégiée
- Exercices pratiques, outils d'analyse, mises en situation pratique, étude de cas,
- Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation.

**Modalités de suivi et d'évaluation :**

Auto-évaluations régulières, QCM, mises en situation.

Questions ouvertes, réflexions initiées,

Feuille d'émargement par demi-journée

**Livrables remis aux stagiaires**

Attestation de présence,

Supports de formation

**Modalités et délai d'accès :**

Information transmise sur les dates de démarrage des promotions, sur différents territoires,

Nous transmettons le planning, la fiche de présentation de la formation et le devis / convention, pour valider l'inscription du candidat et la prise en charge par l'entreprise du coût pédagogique

Le candidat / l'entreprise, à un délai de rétractation de 10j pour une formation en présentiel et 14j pour une formation à distance.

